

Image not found or type unknown



Voie de fait délai de prescription

Par **SergeEsther**, le **25/11/2020 à 14:46**

Bonjour, je voudrais savoir le délai pour denoncer une voie de fait.

On m'a dit une durée de 4 ans avec possibilite de 1 an supplémentaire. Est-ce vrai?

Merci Cdt